

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Soutien au Groupement Oléicole des Bouches du Rhône - FDCIVAM 13, au titre de l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis le 07/08/2015, la loi NOTRe nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole. Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région signée le 9 octobre 2017. Dans ce cadre, sa capacité à agir auprès des organismes doit relever, entre autres, de mesures en faveur de l'environnement (art. 94 de la loi NOTRe) ou en matière sanitaire (art. 95 de la loi NOTRe) et s'inscrit dans le cadre des régimes notifiés : SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'information ; SA 40833 « aides aux services de conseil pour les PME » ; SA 40671 « aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux ainsi que la lutte contre les maladies et organismes pour la période 2015-2020 ».

Le groupement oléicole des Bouches-du-Rhône rattaché à la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural des Bouches-du-Rhône (FD CIVAM 13) dont le siège social est situé à la Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, Président : Monsieur Gilles BRUN, sollicite notre participation pour trois dossiers :

- Aide au fonctionnement général : TAG 715

Les actions du Groupement ont porté en 2017 sur l'élaboration de bonnes pratiques agricoles pour la culture de l'olivier, fondées sur des critères environnementaux adaptés aux conditions locales. Ainsi il a travaillé à l'élaboration de références technico-économiques en oléiculture biologique et procédé à des audits et des études auprès d'un panel d'exploitations.

L'acquisition de ces références technico-économiques doit permettre de vérifier et de comparer la rentabilité de l'oléiculture raisonnée et biologique et ainsi de faciliter les études de faisabilité des projets de conversion en agriculture biologique.

Compte tenu des enjeux économiques, environnementaux et techniques auxquels la filière est confrontée et l'olivier étant par ailleurs considéré comme un élément du patrimoine touristique et gastronomique du département, je vous propose de renouveler notre participation à l'identique de 2017 soit 9 000 €(12,8% du budget prévisionnel).

- Réseau de surveillance de la mouche de l'olivier : TAG 714

Les attaques de la mouche de l'olive, principal ravageur de l'olivier, engendre, outre des pertes de récolte, une dépréciation qualitative du produit fini (l'huile d'olive). Dans un contexte de réglementation contraignante sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires, de diminution de la gamme des insecticides autorisés et d'amélioration de la qualité de l'huile d'olive, la FDCIVAM est directement sollicitée pour guider les oléiculteurs dans leurs stratégies de traitements respectueux de l'environnement et de la santé de l'utilisateur et du consommateur.

Dans ce contexte, l'offre du réseau de surveillance de la mouche de l'olive a été développée et couplée à des bulletins d'avertissement (en lien avec l'AFIDOL) et à des conseils d'intervention. Composé d'une cinquantaine d'observateurs formés au maniement des pièges à phéromones, le réseau permet de recueillir des données bi-hebdomadaires et d'établir des bulletins de conseils adaptés à chaque moulin en vue d'une lutte préventive plutôt que curative. Ainsi en 2017, 20 parcelles (Alpilles et Pays d'Aix) ont été suivies, 5 bulletins « spécial mouche » ont été transmis aux moulins et diffusés sur le site Internet et de nombreux traitements insecticides ont ainsi été évités.

En complément de cette mission d'observation du réseau de surveillance, le Groupement propose en 2018 d'aider à la mise en place de la lutte alternative par la mise en culture des plantes hôtes des auxiliaires prédateurs de la larve de la mouche. Afin de poursuivre la lutte contre la mouche de l'olive, je vous propose de reconduire notre aide à l'identique de 2017, à hauteur de 3000 € soit 32% du budget.

- Cinquième édition du CIVAM Oléatech : TAG 712

Le projet « CIVAM Oléatech » est né en 2004 à l'initiative du CIVAM oléicole des Bouches-du-Rhône, face au constat de la difficulté des oléiculteurs, et notamment des amateurs, de trouver le matériel dont ils ont besoin pour la conduite de leurs oliviers et aux nombreux questionnements sur les maladies, ravageurs et bactéries qui menacent l'olivier (*Xylella fastidiosa*, la mouche de l'olive, l'œil de paon, la dalmaticose, la teigne, etc).

Le succès de CIVAM Oléatech repose sur :

- l'occasion qu'ont les oléiculteurs de trouver en un lieu une gamme de produits et d'outils, un espace dédié à l'information animé par des intervenants spécialistes de l'oléiculture ;
- la possibilité de voir évoluer ce matériel et les mesures prophylactiques en conditions réelles : dans les oliveraies du site hôte de la manifestation qui sera le Moulin de Château VIRANT les 6 et 7 juillet 2018 ;
- une forte implication dans la filière oléicole qui permet de diffuser très largement et d'une façon ciblée cet événement unique.

Compte tenu du succès des précédentes manifestations et du caractère unique de cet événement technique spécialisé sur l'oléiculture dans le Sud de la France, je vous propose d'intervenir comme précédemment, à hauteur de 5 000 € soit 16,40 % du budget de l'évènement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

